



**FSU Guadeloupe**

BP 46  
97152 Pointe-à-Pitre CEDEX  
FSU971@FSU.fr  
0690 333 662

Les Abymes, le 17 mars 2020

à  
Monsieur le Recteur  
de l'Académie de la Guadeloupe

**Objet** : Viol de la réglementation avec la publication de la circulaire mouvement intra avant le vote des LDG.

Monsieur le Recteur,

Les difficultés liées à la crise du Coronavirus ne peut aucunement justifier votre choix de violer la réglementation en vigueur que vous avez fait ce matin, en prenant la décision de publier la circulaire mouvement intra-académique 2020 du second degré avant le vote du Comité Technique Académique sur les Lignes Directrices de Gestion !

Vous aviez déjà fait le choix injustifiable d'organiser un Comité Technique Académique par mail hier, empêchant un fonctionnement correct des instances que vous pilotez !

Notre organisation syndicale est consciente des difficultés actuelles liées aux règles de confinement, et elle préconise bien évidemment l'application stricte du principe de précaution. Mais ces difficultés ne peuvent aucunement justifier vos passages en force !

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU Guadeloupe  
Eddy SEGUR  
Secrétaire Général



**FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE**